

Ordre des
diététistes
de l'Ontario



Certificats d'inscription temporaire expirés

Du 13 août au 10 décembre 2020

Consultez le [Tableau de diététistes](#) pour plus de détails.

En vertu de la *Loi de 1991 sur les diététistes* et conformément à l'article 11(1) du [Règlement sur l'inscription](#) s'y rattachant, un certificat temporaire d'inscription expire à la première des dates suivantes : 16 mois après l'émission du certificat ou le jour où le membre reçoit un avis l'informant qu'il a échoué à l'examen d'admission à la profession pour une deuxième fois.

Nom	Numéro d'inscription	Date
Christine Bazinjaneh	14640	09 décembre 2020
Arundhati Joshi	14332	22 septembre 2020
Rose Kheirany	14405	06 octobre 2020